

ORGANISATION NATIONALE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX ALGERIENNE

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural exerce l'Autorité Phytosanitaire Nationale et les missions sont assurées par la Direction de la Protection des Végétaux et des Contrôles Techniques (DPVCT). Elle a trois principaux objectifs :

- Initier et veiller à l'application de la législation et de la réglementation dans le domaine de l'exercice de l'autorité phytosanitaire ;
- Analyser et évaluer les risques phytosanitaires et phytotechniques ainsi que la gestion de leur incidence sur l'économie agricole nationale ;
- Définir et mettre en œuvre des politiques de soutien pour la protection et la préservation des ressources végétales.

La Direction de la Protection des Végétaux et des Contrôles Techniques est composée de trois sous directions et chargées de :

■ **Sous -direction des Contrôles techniques :**

- De coordonner, d'animer, d'analyser, d'évaluer et de gérer les risques liés aux activités de contrôles phytosanitaires et phytotechniques aux frontières et à l'intérieur et de la quarantaine.

■ **Sous - direction des homologations :**

- De gérer, d'animer et de valoriser les activités des homologations des variétés et des produits phytosanitaires à usage agricole ;
- De contrôler l'utilisation des pesticides ;
- De gérer les catalogues officiels des pesticides et des variétés autorisés à la commercialisation en Algérie.

■ **Sous -direction de la veille phytosanitaire :**

- De la coordination nationale, de l'animation, de l'analyse et de l'évaluation des activités du dispositif de surveillance et de lutte contre les fléaux agricoles ;
- De la coopération phytosanitaire et phytotechnique.

Les missions de contrôle sont exercées sur tout le territoire national et au niveau de tous les postes frontières (portuaires, aéroportuaires et terrestres) par des Agents qualifiés de l'inspection Phytosanitaire assermentés et commissionnés placés sous l'Autorité administrative de la Direction des Services Agricoles de Wilaya.

ORGANISATION DE L'AUTORITE PHYTOSANITAIRE AU NIVEAU CENTRAL

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
AUTORITE PHYTOSANITAIRE
DIRECTION DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
ET DES CONTROLES TECHNIQUES
Mme HADJERES NADIA

**Sous-Direction des Contrôles
Techniques**

Mr GRABA AREZKI

- Contrôle aux frontières
- Contrôle à l'intérieur
- Quarantaine végétale

**Sous-Direction des
Homologations**

Mme BENDDINE FATIHA

- Homologation des pesticides
- Homologation des variétés
- Biovigilance
- Normalisation

**Sous-Direction de la Veille
Phytoprotectrice**

Mr BENDJOU DI ALI

- Réseau de surveillance
- Lutte contre les fléaux agricoles ;
- Financement des activités
- Formation et coopération

ORGANISATION DE L'AUTORITE PHYTOSANITAIRE AU NIVEAU NATIONAL

